

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée
Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mars 2011, le Conseil
Municipal a adopté le règlement 2010-027 :

« RÈGLEMENT 2010-027
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-015 SUR LES CONDITIONS
D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION »

Le règlement est disponible pour consultation aux heures
d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi
de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 8 mars 2011.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard